



Interrogations concernant les agissements de collègues

Par Esperance93

Bonjour,

Ayant vécu des mois assez difficiles, je viens ici afin d'obtenir des éclaircissements au regard des faits qui ont été commis au sein de mon lieu de travail. Je serais transparent, même concernant les erreurs que j'ai moi-même commises.

Ce fut une faute que je ne commettrais plus jamais, mais j'avais révélé à une collègue avec qui j'étais en très bons termes, que j'avais eu une enfance difficile et qu'un psychologue m'avait dit que j'avais peut-être un trouble borderline. Depuis lors, tout a basculé et elle a propagé cette information à d'autres collègues et j'ai été catalogué comme étant le malade mental du service ("ce n'est qu'un malade", "il a des problèmes psychologiques", "il est débile"). Des bruits de couloir que j'entendais aussi moi-même et qui ont provoqué une friction conséquente avec une partie de l'équipe.

Pire encore, cette collègue m'a ensuite fait passer pour un "stalker" et un obsédé auprès des autres. Alors que je n'ai jamais démontré le moindre signe d'obsession ou de désir pour elle. Une simple discussion cordiale pouvait tourner au cauchemar juste parce que je lui avais envoyé un simple smiley "tire la langue".

Lorsque j'ai appris que même la nouvelle collègue avait peur de moi en raison de cette situation, je me suis effondré et n'en pouvant plus des moqueries et de cette réputation, j'ai fini par faire une tentative de suicide. Reprenant mes esprits à l'hôpital, j'ai fini par bloquer cette collègue il y a quelques mois de cela, ce qui l'a enragée et elle a redoublé d'effort pour détruire ma réputation auprès du reste de l'équipe.

La direction a fermé les yeux sur tout ceci, et une bonne moitié de l'équipe ne m'adresse plus la parole et me prend pour un individu dangereux. Ils s'étaient même opposé à mon retour auprès du directeur général car j'étais apparemment un malade dangereux et psychopathe.

Cette collègue a fini par partir récemment mais les dégâts sont irrémédiables. Je vais également finir par partir, mon contrat s'achevant dans quelques mois.

Je voulais cependant savoir s'il y avait moyen de faire reconnaître le préjudice que j'ai subi. Pas nécessairement une condamnation, mais même une trace. J'ai l'impression d'avoir été abandonné par tous juste parce qu'une simple femme m'a fait passer pour un obsédé.

Merci d'avoir lu mon long post et je remercie d'avance ceux qui auront la gentillesse de me répondre.

Bien à vous, bon week-end à tous.

Par Indigo

Bonjour Esperance93

J'espère qu'en ouvrant le lien suivant vous aurez réponse à votre interrogation :

<https://www.monindemnite.com/prejudice-moral/#>:

Cordialement.

Par Esperance93

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse. Le problème étant que je n'ai pas d'écrit, et qu'elle a voulu détruire ma réputation à l'oral.

J'ai quelques collègues qui peuvent en témoigner, mais il y a également d'autres collègues qui pourraient témoigner pour elle, et j'ai peur qu'ils inventent absolument n'importe quoi pour me discréditer auprès du commissariat.

Si quelqu'un a déjà eu un cas similaire, qu'il n'hésite pas à m'en faire part!

Par Indigo

Bonjour Esperance93

Concernant les collègues qui peuvent en témoigner, ils peuvent vous remettre une attestation sur l'honneur ; elle doit être rédigée manuscritement.

Concernant les collègues qui souhaitent témoigner pour « elle » :

Dans la mesure où il faut indiquer "fait pour servir et valoir ce que de droit", il ne faudrait surtout pas que les collègues qui acceptent de témoigner en votre faveur montrent aux autres leurs attestations. (pour la simple raison que, si ce n'est pas indiqué, elles peuvent rajouter cette phrase)

Cordialement.

P.S.

Au milieu

"ATTESTATION SUR L'HONNEUR"

Je soussigné(e) nom et prénom date et lieu de naissance
demeurant adresse code postal commune

atteste sur l'honneur que :
faits ou circonstances à attester

Fait à (commune et date)

pour servir et valoir ce que de droit.

signature + nom et prénom sous la signature

Il conviendra d'y joindre une pièce d'identité recto-verso : CNI, permis de conduire, passeport.

Cordialement,

P.S.

Il est préférable et même conseillé de rédiger l'attestation au stylo noir.